

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE



Zone Spéciale de Conservation FR1100801

« Basse vallée du Loing »

Document d'objectifs tome 2

Orientations, Objectifs et actions

Documents réalisés par		
	Conseil Départemental de Seine-et-Marne (CD77)	Sylvestre PLANCKE Olivier RENAULT Christian DESMIER
	BIOTOPE – Agence Bassin Parisien E-mail : agencebassinparisien@biotope.fr Site Internet : www.biotope.fr	Miguel DA COSTA NOGUEIRA

SOMMAIRE

I.	CHAPITRE 2 : PROGRAMME D' ACTIONS	4
I.1	THEMATIQUE 1 : GESTION DES ESPECES ET DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	4
I.2	THEMATIQUE 2 : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET ANIMATION.....	4
I.3	THEMATIQUE 3 : SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES	5
I.4	OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE NATURA 2000.....	5
I.4.1	<i>Les outils contractuels : les contrats et la charte.....</i>	5
I.4.2	<i>Les mesures non contractuelles.....</i>	5
I.4.3	<i>L'Animation</i>	5
I.4.4	<i>Autres outils ne relevant pas du cadre Natura 2000.....</i>	6
II.	ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	6
II.1	ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS LIES AU SITE NATURA 2000 « BASSE VALLEE DU LOING »	7
II.2	HIERARCHISATION DES ACTIONS.....	8
II.2.1	<i>DU DIAGNOSTIC AUX ACTIONS.....</i>	9
II.3	STRATEGIE ET PRECONISATION DE GESTION.....	11
III.	ELABORATION DES FICHES ET DES CAHIERS DES CHARGES.....	12
III.1	FICHES ACTIONS ET CAHIER DES CHARGES	13
	ACTION E1 GESTION DES NIVEAUX D'EAU DANS LE MARAIS D'EPISY	13
	ACTION E2 MAÎTRISE DE L'EXPANSION DE LA CLADIAIE PAR FAUCHE AVEC EXPORTATION.....	14
	ACTION E3 MAINTIEN DE LA VEGETATION DES BERGES, ET CONSERVATION D'UNE PENTE DOUCE	15
	ACTION E4 CONTROLE DES POPULATIONS D'ESPECES ALLOCHTONES.....	16
	ACTION P1 ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS ET STRATES HERBACEES PAR UNE GESTION EXTENSIVE	17
	ACTION P2 COUPE ET DEBROUSSAILLAGE DES LIGNEUX AVEC EXPORTATION	18
	ACTION P3 DECAPAGE LEGER EN VUE D'UNE RESTAURATION ECOLOGIQUE	19
	ACTION C1 ORGANISATION DE SORTIES DECOUVERTE DU SITE NATURA 2000	20
	ACTION C2 MISE EN RELATION SYSTEMATIQUE ENTRE L'ANIMATEUR ET LA STRUCTURE ORGANISATRICE DE D'OBJECTIFS.....	21
	ACTION C3 CREATION ET DIFFUSION DU SUPPORT DE COMMUNICATION PAPIER ET/OU NUMERIQUE VISANT A LA SENSIBILISATION SUR LES HABITATS, LES ESPECES ET LES ACTUALITES DU SITE NATURA 2000	22
	ACTION C4 ANIMATION DE GROUPES THEMATIQUES ET DE JOURNEES DE FORMATION ET VALORISATION DES BONNES PRATIQUES MISE EN ŒUVRE SUR LE SITE.....	23
	ACTION S1 SUIVRE L'EVOLUTION DE POPULATIONS DES ESPECES AINSI QUE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	24
	ACTION S2 SUIVI DE LA QUALITE PHYSIQUE ET CHIMIQUES DE L'EAU ET DES ZONES HUMIDES.....	25
	ACTION S3 SUIVI DE L'EFFET DU PÂTURAGE LIE A LA GESTION.....	26
	ACTION S4 SURVEILLANCE DES POPULATIONS D'ESPECES ALLOCHTONES	27
III.2	CHARTRE DU SITE NATURA 2000 « BASSE VALLÉE DU LOING »	28
III.2.1	<i>Engagements et recommandation de gestion</i>	28
III.2.2	<i>Engagements relatifs à l'ensemble du site Natura 2000 « Basse vallée du Loing ».....</i>	28
III.2.3	<i>Engagements relatifs aux milieux humides.....</i>	28
III.2.4	<i>Engagements relatifs aux milieux prairiaux et agricoles.....</i>	29
III.2.5	<i>Formulaire d'adhésion a la charte Natura 2000.....</i>	30
IV.	ANNEXES.....	31
IV.1	ANNEXE 1 : LISTE DES MOLECULES ANTIPARASITAIRES ET LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ..	31
IV.2	ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE.....	33
IV.3	ANNEXE 3 : PROTOCOLE DE SUIVI DE LA PRESSION DE PATURAGE DU CD 77 SUR L'ENS MARAIS D'EPISY (A TITRE D'EXEMPLE).....	35

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS LIES A L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000 « BASSE VALLEE DU LOING »	7
TABLEAU 2 : TABLEAU DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS ET ACTIONS LIEES AUX ESPECES DE LA DIRECTIVE AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE.....	9

I. CHAPITRE 2 : Programme d'actions

Le maintien, voire le rétablissement, des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'intervention. Trois grandes thématiques peuvent être dégagées : la gestion des habitats et des espèces, la communication et la sensibilisation, les suivis et l'amélioration des connaissances et de l'animation du docob. Elles doivent permettre par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la directive Habitats.

I.1 Thématique 1 : Gestion des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires) et les espèces d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte :

- Les instruments de planification existants et disponibles.
- Les moyens économiques, humains et financiers mobilisables.
- Les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site (discutés lors des réunions de groupes de travail).

La plupart des mesures de gestion proposées dans le Docob s'adressent aux principaux gestionnaires du site (Conseil Départemental de Seine-et-Marne et Eau de Paris), non que leurs pratiques soient systématiquement les principales menaces des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ciblés, mais parce que les actions de gestion du site Natura 2000 s'adressent particulièrement à eux.

Ces actions cherchent à concilier les activités économiques avec le maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces. Le maintien des écosystèmes et de la biodiversité assure la pérennité des activités économiques et de loisir puisqu'ils sont le « support » des activités humaines.

I.2 Thématique 2 : communication, sensibilisation et animation

La communication autour du docob est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des habitats d'espèces pourra être menée.

Les actions d'animation consistent en la coordination et le suivi de la mise en œuvre du docob, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du Docob et des mesures contractuelles proposées.

I.3 Thématique 3 : Suivi et amélioration des connaissances

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation de populations et/ou d'habitats, de la dynamique des milieux, etc. Cette thématique est très importante car elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du docob sur le terrain.

Bien que des études aient déjà été réalisées sur le site avant et pendant l'élaboration du docob et sa mise en œuvre durant la période 2004-2015, des inventaires ou études complémentaires ont été nécessaires afin de mieux connaître les espèces et habitats d'intérêt communautaire et leur évolution sur le site.

Des études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire ont été réalisées pour affiner l'état des lieux et pour obtenir une connaissance précise de la répartition des formations végétales couvrant la zone spéciale de conservation (ZSC).

I.4 Outils de mise en œuvre de Natura 2000

Une fois le document d'objectifs approuvé par le Préfet, la phase de mise en œuvre, dite phase d'animation, de ce plan de gestion concerté se met en place.

I.4.1 Les outils contractuels : les contrats et la charte

Les principaux outils de mise en œuvre du Docob au niveau local sont prioritairement de nature contractuelle. Les contrats rémunérés, contrats Natura 2000, qui sont de 3 types :

- Les contrats Agricoles pour les parcelles agricoles déclarées à la PAC basés sur le dispositif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) (non appliquées ici).
- Les contrats Forestiers, pour les parcelles forestières (non appliquée ici).
- Les contrats Non agricole et Non forestier, pour des parcelles non agricoles et non forestières.

La charte Natura 2000 propose un ensemble d'engagements non rémunérés ainsi que des recommandations.

I.4.2 Les mesures non contractuelles

Certaines actions du docob, qui ne sont pas des actions de gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces, sont définies dans ce document comme relevant de l'animation. La mise en œuvre de ces actions ne dépend pas d'un cahier des charges et elle ne donne pas lieu à la signature d'un contrat.

Les mesures non contractuelles concernent principalement les actions de sensibilisation et de communication, ainsi que les suivis scientifiques et d'accroissement des connaissances. Elles bénéficient d'autres sources de financement, dont des financements de l'Etat.

I.4.3 L'Animation

Il s'agit notamment de mettre en adéquation l'animation entre la gestion effectuée par Eau de Paris et par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

I.4.4 Autres outils ne relevant pas du cadre Natura 2000

Dans le cadre de ce docob, sont principalement concernées des actions à conduire ou à poursuivre dans le cadre de projets ou programmes relatifs à la gestion de l'eau et/ou des zones humides et des milieux ouverts à l'échelle du site. Comme les actions menées par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Un lien étroit sera fait avec les démarches contractuelles et certaines thématiques seront traitées de manière conjointe avec les partenaires. La programmation financière s'inscrit dans le cadre du Règlement (UE) n °1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural, le Document de Cadrage National (DCN) qui définit notamment les mesures qui peuvent être mobilisées pour le financement de Natura 2000, et le Programme de développement rural d'Ile-de-France (PDR) qui développe la stratégie pour l'utilisation des fonds publics disponibles pour la période 2014-2020. Les objectifs principaux du PDR sont de préserver les ressources naturelles, de développer les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et soutenir la compétitivité de l'agriculture régionale.

II. ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Il s'agit, dans ce chapitre, d'identifier les orientations relatives aux habitats, à la faune et la flore des milieux forestiers, humides et agropastoraux. Ces orientations valent non seulement pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire mais aussi pour l'ensemble du site Natura 2000.

Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, landes et marais, et de leur fonctionnalité biologique.

Orientation 2 : Conservation des espaces ouverts prairiaux (prairies et mégaphorbiaies).

Orientation 3 : Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre du document d'objectifs. Accompagnement des acteurs de territoire dans la gestion du site.

Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du Docob

Ce chapitre présente 2 tableaux :

- Le tableau 1 liste l'ensemble des objectifs de conservation du Docob et les actions qui permettront de les atteindre. Les objectifs transversaux (qui concernent tout le site) et spatialisés (faisant référence aux enjeux) répondent directement aux orientations listées ci-dessus. Les actions liées sont codifiées comme suit:

Codées E (pour action Eau, zones humides), elles sont applicables aux espèces liées aux zones humides et milieux aquatiques ayant justifié la désignation du site ainsi qu'aux habitats de ces espèces ;

Codées P (pour action Prairie), elles sont applicables aux espèces des milieux ouverts ayant justifié la désignation du site ainsi qu'aux habitats de ces espèces ;

Codées C (pour action Communication et sensibilisation) ;

Codées S (pour action de Suivi scientifique).

- Le tableau 2 attribue chacune de ses actions aux espèces et habitats d'intérêt communautaire.

II.1 ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS LIÉS AU SITE NATURA 2000 « Basse vallée du Loing »

Tableau 1 : ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS liés à l'ensemble du site Natura 2000 « Basse vallée du Loing »			
Intitulé de l'orientation	Objectifs	Actions	Fiche action
Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, landes et marais, et de leur fonctionnalité biologique.	Préserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats aquatiques et humides d'intérêt communautaire.	Gestion des niveaux d'eau dans le marais.	E1
		Maitrise de l'expansion de la cladiaie par fauche avec exportation.	E2
		Maintien de la végétation des berges, et conservation d'une pente douce.	E3
		Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
Orientation 2 : Conservation des espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies).	Préserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire. Contrôler la prolifération des ligneux.	Entretien des milieux ouverts et strates herbacées par une gestion extensive.	P1
		Coupe et débroussaillage des ligneux avec exportation.	P2
		Décapage léger en vue d'une restauration écologique.	P3
Orientation 3 : Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre du document d'objectifs. Accompagnement des acteurs de territoire dans la gestion du site.	Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires, à la prise en compte des enjeux de la Directive Habitat, Faune, Flore dans le cadre de la gestion courante. Sensibiliser les élus et les populations locales à la complexité de la gestion des sites naturels. Informer les habitants sur le programme Natura 2000 et ses objectifs. Faire prendre conscience aux usagers, aux riverains et aux habitants de la fragilité, de la complexité et de la beauté du site. Mettre en adéquation les activités touristiques et la gestion du site.	Organisation de sortie découverte du site natura 2000.	C1
		Mise en relation systématique entre l'animateur et la structure organisatrice de projet pour une cohérence entre les documents de gestion et de planification et le document d'objectifs.	C2
		Création et diffusion du support de communication papier et/ou numérique visant à la sensibilisation sur les habitats les espèces et les actualités du site Natura 2000.	C3
		Animation de groupes thématiques et de journées de formation et valorisation des bonnes pratiques existantes sur le site.	C4
Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du Docob.	Connaître l'évolution du milieu physique et des populations d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Suivi et évaluation des mesures contractuelles et non contractuelles appliquées sur le site Natura 2000.	Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
		Réalisation de suivis des niveaux et de la qualité de l'eau.	S2
		Suivi de l'effet du pâturage lié à la gestion.	S3
		Surveillance et contrôle des populations d'espèces allochtones.	S4

II.2 HIERARCHISATION DES ACTIONS

Le niveau de priorité des mesures est déterminé avec le maître d'ouvrage du Docob, il prend en compte les facteurs suivants :

- L'état de conservation de l'espèce d'intérêt communautaire ou prioritaire et de son habitat.
- L'importance des menaces qui pèsent sur l'espèce et son habitat.
- L'ordre logique de mise en œuvre d'actions portant sur le même habitat naturel d'intérêt communautaire.
- La facilité de mise en œuvre des actions – disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers.

II.2.1 DU DIAGNOSTIC AUX ACTIONS

Le tableau 2 attribue chacune de ses actions aux espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Tableau 2 : tableau de synthèse des orientations et actions liées aux espèces de la Directive ayant justifié la désignation du site

CODE ESPECES	ESPECES VISEES	ORIENTATIONS RATTACHEES	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CODE ACTION
1041/1065	Cordulie à corps fin/Agrion de Mercure	Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, et de leur fonctionnalité biologique. Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application.	Gestion des niveaux d'eau dans le marais.	E1
			Maintien de la végétation des berges, et conservation d'une pente douce.	E3
			Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Suivre l'évolution des populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
			Réalisation de suivis des niveaux et de la qualité de l'eau.	S2
			Suivi de l'évolution de l'effet du pâturage lié à la gestion.	S3
1016/1014	Vertigo étroit / Vertigo de Des moulins	Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, et de leur fonctionnalité biologique. Orientation 2 : Conservation des espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies). Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du docob.	Gestion des niveaux d'eau dans le marais.	E1
			Maintien de la végétation des berges, et conservation d'une pente douce.	E3
			Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
			Suivi de l'effet du pâturage lié à la gestion.	S3
			Surveillance des populations d'espèces allochtones.	S4
CODE HABITAT	HABITATS VISES	ORIENTATIONS RATTACHEES	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CODE ACTION
7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, et de leur fonctionnalité biologique. Orientation 2 : Conservation des espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies). Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du docob.	Gestion des niveaux d'eau dans le marais.	E1
			Maîtrise de l'expansion de la cladiale par fauche avec exportation.	E2
			Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Décapage léger en vue d'une restauration écologique.	P3
			Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
			Réalisation de suivis des niveaux et de la qualité de l'eau.	S2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, et de leur fonctionnalité biologique. Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du docob.	Surveillance et contrôle des populations d'espèces non indigènes.	S4
			Gestion des niveaux d'eau dans le marais.	E1
			Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, et de leur fonctionnalité biologique. Orientation 2 : Conservation des espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies). Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du docob.	Surveillance des populations d'espèces allochtones.	S4
			Gestion des niveaux d'eau dans le marais.	E1
			Maintien de la végétation des berges, et conservation d'une pente douce.	E3
			Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
			Surveillance et contrôle des populations d'espèces non indigènes.	S4
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Orientation 2 : Conservation des espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies). Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du docob.	Entretien des milieux ouverts et strates herbacées par une gestion extensive.	P1
			Coupe et débroussaillage des ligneux avec exportation.	P2
			Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
7230	Tourbières basses alcalines	Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, et de leur fonctionnalité biologique. Orientation 2 : Conservation des espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies). Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du docob.	Surveillance des populations d'espèces allochtones.	S4
			Gestion des niveaux d'eau dans le marais.	E1
			Maîtrise de l'expansion de la cladiale par fauche avec exportation.	E2
			Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Entretien des milieux ouverts et strates herbacées par une gestion extensive.	P1
			Décapage léger en vue d'une restauration écologique.	P3
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	AUCUNE ACTION A PREVOIR POUR CET HABITAT SUR LA ZSC La typicité et la surface de cet habitat ne justifie pas la mise en place de mesures de gestion conservatoire	Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
			Réalisation de suivis des niveaux d'eau.	S2
			Surveillance des populations d'espèces allochtones.	S4
			-	-

CODE HABITAT	HABITATS VISES	ORIENTATIONS RATTACHEES	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	CODE ACTION
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>)	Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, et de leur fonctionnalité biologique. Orientation 2 : Conserver les espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies). Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du docob.	Gestion des niveaux d'eau dans le marais.	E1
			Maintien de la végétation des berges, et conservation d'une pente douce.	E3
			Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Entretien des milieux ouverts et strates herbacées par une gestion extensive.	P1
			Réalisation de suivis des niveaux et la qualité de l'eau.	S2
Surveillance des populations d'espèces allochtones.	S4			
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoetes-Nanojuncetea</i>	Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, et de leur fonctionnalité biologique. Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du docob.	Gestion des niveaux d'eau.	E1
			Maintien de la végétation des berges, et conservation d'une pente douce.	E3
			Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
			Réalisation de suivis des niveaux et la qualité de l'eau.	S2
Surveillance des populations d'espèces allochtones.	S4			
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Orientation 2 : Conservation des espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies). Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application.	Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Entretien des milieux ouverts et strates herbacées par une gestion extensive.	P1
			Coupe et débroussaillage des ligneux avec exportation.	P2
			Décapage léger en vue d'une restauration écologique.	P3
			Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
			Réalisation de suivis des niveaux et de la qualité de l'eau.	S2
Suivi de l'effet du pâturage lié à la gestion (applicable à l'ensemble des zones pâturées).	S3			
Surveillance des populations d'espèces allochtones.	S4			
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Orientation 1 : Préservation de la dynamique des habitats humides et aquatiques, et de leur fonctionnalité biologique. Orientation 2 : Conservation des espaces ouverts (prairies et mégaphorbiaies). Orientation 4 : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application	Gestion des niveaux d'eau dans le marais.	E1
			Maintien de la végétation des berges, et conservation d'une pente douce.	E3
			Contrôle des populations d'espèces allochtones.	E4
			Entretien des milieux ouverts et strates herbacées par une gestion extensive.	P1
			Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire.	S1
			Réalisation de suivis des niveaux et la qualité de l'eau.	S2
Surveillance des populations d'espèces allochtones.	S4			
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinus betuli</i>	AUCUNE ACTION A PREVOIR POUR CET HABITAT SUR LA ZSC Il s'agit de le laisser à son évolution naturelle	-	-

II.3 STRATEGIE ET PRECONISATION DE GESTION

Ce volet de rédaction constitue l'élément opérationnel du document d'objectifs. Il définit le cadre technique et juridique des contrats à passer avec les « titulaires de droits réels et personnels » du site et le contexte d'application des mesures réglementaires existantes ou à créer ; il programme les études et les actions à mener dans les six années qui viennent, pour parfaire la connaissance et le suivi des milieux naturels, et restaurer ou améliorer les richesses et les fonctionnalités écologiques du territoire.

Le document ci-après comporte une liste de 15 actions distinguées en deux ordres de priorité (1 ou 2). Il s'agit là du cœur même de la gestion des richesses naturelles de ce territoire, permettant d'assurer non seulement le fonctionnement cohérent des habitats d'espèces, mais aussi le confortement et l'expansion des espèces ayant justifié la désignation du site, tels qu'ils sont préconisés par le plan d'actions.

Chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire ont été analysés afin d'évaluer les enjeux écologiques du site et définir des objectifs de conservation. Il convient maintenant de proposer des mesures de gestion cohérentes avec les objectifs de conservation et opérationnelles d'un point de vue technique et financier.

Deux grands types de mesures peuvent être distingués :

- Les mesures contractuelles (contrats Natura 2000 ...) : actions concernant les habitats et les espèces d'intérêt européen et pouvant faire l'objet de financements Natura 2000.
- Les mesures non contractuelles : actions importantes pour le maintien des intérêts patrimoniaux du site et répondant aux enjeux évoqués par les acteurs locaux.

Les groupes de travail ont identifié les moyens d'actions les plus réalistes pour satisfaire les orientations fixées en Comité de pilotage pour les six années à venir. Pour certains objectifs de conservation, les moyens d'actions ont été rapidement identifiés, tandis que d'autres ont suscité de nombreux échanges. Malgré les divergences d'opinion exprimées, il a été possible à chaque fois de dégager un consensus autour des actions (mesures) à proposer dans le docob.

III. Elaboration des fiches et des cahiers des charges

Chaque action fait l'objet d'une fiche et le cas échéant d'une estimation de coût. Les montants indiqués, les temps d'animation proposés de même que le calendrier de réalisation sont indicatifs et devront être affinés au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre de l'animation. Le respect du calendrier sera modulé en fonction des opportunités et propositions.

Les cahiers des charges présentés dans ce document constituent la base des contrats (Natura 2000 ou autres) que la structure animatrice aura pour mission de formaliser avec les contractants (propriétaires et usagers). Certaines fiches peuvent être appliquées telles quelles. D'autres, compte tenu de leur complexité technique, scientifique ou financière devront faire l'objet de précisions ultérieures spécifiques.

Clé de lecture des fiches : ces actions sont toutes des propositions pour les 5 années d'animation à venir. Elles ne constituent en aucun cas une réglementation. Les modalités de réalisation sont, pour la majorité, extraites des cahiers des charges proposés en accompagnement de l'action. Elles permettent aux contractants éventuels d'avoir une idée de la tâche à réaliser avant de s'engager dans l'action.

Lors de la mise en œuvre du document d'objectifs, les contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000 seront passés sur la base des contrats régionaux types en vigueur au moment de la signature.

Une attention particulière devra être portée par l'animateur quant à la réalisation des actions et leurs modes d'application.

Les priorités d'action et leurs modalités de réalisation doivent en effet viser en priorité la restauration et la conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces ayant justifié la désignation du site.

III.1 Fiches actions et cahier des charges

ACTION E1 GESTION DES NIVEAUX D'EAU DANS LE MARAIS D'EPISY

ZSC « Basse vallée du Loing »	GESTION DES NIVEAUX D'EAU DANS LE MARAIS D'EPISY		ACTION E1
			PRIORITE 1
ESPECES CONCERNEES	Agrion de Mercure/Cordulie à corps fin/Vertigo de Des moulins/Vertigo étroit		
HABITATS CONCERNES	7210*/7230/3110/3130/3140/3150/6430		
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000 / Contrat Natura 2000		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Il s'agit de s'assurer du maintien du bon niveau hydrique du marais afin de maintenir le bon état de conservation des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des niveaux d'eau. • Entretien des ouvrages de petites hydrauliques. (pompe...) • Etudes et frais d'expert. • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Acteurs concernés : CD 77/EAU DE PARIS		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques	
DUREE	5 ans		
TYPE D'AIDE	Exonération / contractuelle		
INDICATEUR D'EVALUATION	Surfaces engagées. Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats et population d'espèces d'intérêt communautaire.		
RECOMMANDATIONS			
Diagnostic préalable.			
MESURE DE GESTION CONTRACTUELLE			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations		Coût ou Prise en charge des opérations
	Charte Natura 2000		Exonération
	Contrat Natura 2000 A32314P Restauration des ouvrages de petite hydraulique.		Facture ou en régie
	Contrat Natura 2000 A32314R Gestion des ouvrages de petite hydraulique.		Facture ou en régie

ACTION E2 MAÎTRISE DE L'EXPANSION DE LA CLADIAIE PAR FAUCHE AVEC EXPORTATION

ZSC « Basse vallée du Loing »	MAÎTRISE DE L'EXPANSION DE LA CLADIAIE PAR FAUCHE AVEC EXPORTATION		ACTION E2
ESPECES CONCERNEES	-		
HABITATS CONCERNES	7210*/7230		
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000 / Contrat Natura 2000		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Il s'agit d'effectuer des opérations de fauche avec exportation afin de contrôler l'expansion naturelle de la Cladiaie (7210*) pouvant constituer une menace potentielle pour la tourbière (7230).			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> Fauche avec exportation. Etudes et frais d'expert. Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Acteurs concernés : CD77		Animation : -	
DUREE	5 ans		
TYPE D'AIDE	Exonération / contractuelle		
INDICATEUR D'EVALUATION	Surfaces engagées. Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats et population d'espèces d'intérêt communautaire.		
RECOMMANDATIONS			
Diagnostic préalable.			
MESURE DE GESTION CONTRACTUELLE			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations		Coût ou Prise en charge des opérations
	Charte Natura 2000		Exonération
	Contrat Natura 2000 A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts.		Facture ou en régie

ACTION E3 MAINTIEN DE LA VEGETATION DES BERGES, ET CONSERVATION D'UNE PENTE DOUCE

ZSC « Basse vallée du Loing »	MAINTIEN DE LA VEGETATION DES BERGES, ET CONSERVATION D'UNE PENTE DOUCE		ACTION E3
			PRIORITE 2
ESPECES CONCERNEES	Agrion de Mercure, Vertigo étroit, Vertigo de Des moulins, Cordulie à corps fin		
HABITATS CONCERNES	3140/3110/3150/3130/6430		
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000 / Contrat Natura 2000		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
L'action consiste au maintien de la végétation herbacée (particulièrement pour l'Agrion et les vertigos) des berges, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles si nécessaire.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> • Coupe de bois. • Dessouchage. • Débroussaillage, fauche, faucardage. • Coupe des roseaux. • Protection, gestion et extension des roselières. • Evacuation des matériaux. • Enlèvement mécanique des embâcles et exportation des produits. • Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique. • Etudes et frais d'experts. • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Acteurs concernés : CD 77/Eau de Paris		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques	
DUREE		5 ans	
TYPE D'AIDE		Exonération TFNB / contractuelles	
INDICATEUR DE SUIVI DE REALISATION DE L'ACTION		Mètres linéaires engagés	
RECOMMANDATIONS			
Diagnostic préalable. Définition des zones à forts enjeux faunistiques.			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations	
	Charte Natura 2000	Exonération	
	Contrat Natura 2000 A32311P Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles.	Facture ou en régie	
	Contrat Natura 2000 A32324P Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès.	Facture ou en régie	
	Contrat Natura 2000 A32303P Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique en complément de l'action.	Facture ou en régie	
	Contrat Natura 2000 A32303R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Facture ou en régie	
	Contrat Natura 2000 A32311R Entretien de ripisylves et de végétation des berges	Facture ou en régie	
	Contrat Natura 2000 A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Facture ou en régie	
	Contrat Natura 2000 A32309R Entretien de mares ou d'étangs	Facture ou en régie	

ACTION E4 CONTROLE DES POPULATIONS D'ESPECES ALLOCHTONES

ZSC « Basse vallée du Loing »	CONTROLE DES POPULATIONS D'ESPECES ALLOCHTONES		ACTION E4
ESPECES CONCERNEES			PRIORITE 2
HABITATS CONCERNES	Toutes les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire.		
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000 / Contrat Natura 2000		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
La présence d'espèces invasives peut impacter le bon état de conservation des habitats ayant justifié la désignation du site. Cette action est à associer à l'action S4 surveillance des populations d'espèces allochtones.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> Lancer une réflexion globale sur la mise en œuvre d'un plan d'élimination si celles-ci ont été détectées dans la cadre de l'action S4. Mise en œuvre, le cas échéant, du plan d'élimination. Etudes et frais d'expert. Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Acteurs concernés : Propriétaires privés et leur ayant droit ou leur regroupement, les gestionnaires forestiers, agricoles, les collectivités.		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques.	
DUREE	5 ans		
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / Contractuelle		
INDICATEUR D'EVALUATION	Surfaces engagées (charte ou contrat). Cartographie des points de prospection. Rapports sur les résultats des suivis présentant l'évolution de la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire (progression ou régression des habitats naturels d'intérêt communautaire).		
RECOMMANDATIONS			
Diagnostic préalable			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations	
	Charte Natura 2000	Exonération	
	Contrat Natura 2000 A32320P et R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.	Facture ou en régie	

ACTION P1 ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS ET STRATES HERBACEES PAR UNE GESTION EXTENSIVE

ZSC « Basse vallée du Loing »	ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS ET STRATES HERBACEES PAR UNE GESTION EXTENSIVE		ACTION P1
			PRIORITE 1
ESPECES CONCERNEES	Agrion de Mercure, Vertigo étroit, Vertigo de Des moulins		
HABITATS CONCERNES	6510 /6410/3110		
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Il s'agit de préserver les prairies remarquables et maintenir la végétation de bord d'eau. Cette action nécessite une adaptation de la fauche et de la pression de pâturage ainsi que l'utilisation raisonnée des molécules antiparasitaires. Elle a pour but préserver le cortège floristique typique des habitats concernés par l'action et de maintenir les habitats d'espèces.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> • Faucher à partir de la fin juin et dans la mesure du possible une seconde fauche sur le regain, pour la préservation des prairies de fauches oligotrophes. • Pratiquer un pâturage extensif, surtout pour les prairies hygrophiles pâturées. • Le pâturage sur regain pour les prairies de fauche doit être particulièrement faible. • Etudes et frais d'experts. • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Acteurs concernés : CD 77/Eau de Paris		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques	
DUREE	5 ans		
TYPE D'AIDE	Exonération / contractuelle		
INDICATEUR D'EVALUATION	Surfaces engagées		
RECOMMANDATIONS			
<p>Diagnostic préalable.</p> <p>Fauche centrifuge et avec exportation de la matière végétale.</p> <p>Pas de fauche nocturne, pas plus de deux fauches par an.</p> <p>Pour le pâturage : limiter le chargement pour éviter tout piétinement et ne pas détruire la flore.</p> <p>Utiliser des molécules antiparasitaires et antibiotiques ayant le minimum d'impact sur l'environnement.</p>			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations		Coût ou Prise en charge des opérations
	Contrat Natura 2000 A32303P Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.		Facture ou en régie
	Contrat Natura 2000 A32303R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.		Facture ou en régie
	Contrat Natura 2000 A32304R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts.		Facture ou en régie

ACTION P2 COUPE ET DEBROUSSAILLAGE DES LIGNEUX AVEC EXPORTATION

ZSC « Basse vallée du Loing »	COUPE ET DEBROUSSAILLAGE DES LIGNEUX AVEC EXPORTATION		ACTION P2
			PRIORITE 1
ESPECES CONCERNEES	Agrion de Mercure, Vertigo étroit, Vertigo de Des moulins		
HABITATS CONCERNES	6510/6410/7230/6430		
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Le pâturage n'est pas suffisant pour entretenir le milieu. Un entretien mécanique complémentaire est donc nécessaire pour éviter la localement fermeture, dans un objectif paysager et de maintien de la biodiversité. Cette action vise ainsi à lutter contre l'embroussaillage et la fermeture de milieux remarquables herbacés, en complément du pâturage.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> • Elimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables. • Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 01 septembre au 31 mars (afin d'éviter le dérangement de l'avifaune). • Le drainage est fortement déconseillé sur ce type de milieu. 			
Acteurs concernés : CD 77/Eau de Paris		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques	
DUREE	5 ans		
TYPE D'AIDE	Exonération / contractuelle		
INDICATEUR D'EVALUATION	Surfaces engagées (charte ou contrat)		
RECOMMANDATIONS			
Diagnostic préalable. L'élimination mécanique des rejets et autres végétaux indésirables se fera au minimum une fois au cours des quatre années qui suivent la réouverture pour permettre de respecter le taux de recouvrement minimal par les ligneux (maximum de 20%).			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations	
	Charte Natura 2000	Exonération	
	Contrat Natura 2000 A32311P Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles.	Facture ou en régie	
	Contrat Natura 2000 A32309R Entretien de mares ou d'étangs.	Facture ou en régie	
	Contrat Natura 2000 A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage.	Facture ou en régie	
	Contrat Natura 2000 A32306R Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets.	Facture ou en régie	

ACTION P3 DECAPAGE LEGER EN VUE D'UNE RESTAURATION ECOLOGIQUE

ZSC « Basse vallée du Loing »	DECAPAGE LEGER EN VUE D'UNE RESTAURATION ECOLOGIQUE		ACTION P3
ESPECES CONCERNEES	PRIORITE 2		
HABITATS CONCERNES	7230/7210*/6410		
TYPES DE MESURE	Charte Natura 2000/Contrat Natura 2000		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Il s'agit d'effectuer des opérations d'étrépages légers en vue de restaurer la dynamique pionnière des habitats d'intérêt communautaire 7230 tourbière basse alcaline et 7210* Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davalliana. L'étrépage consiste à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. Ce retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques plus pauvres, restaurant ainsi le caractère oligotrophe des sols, où peuvent s'exprimer une multitude de plantes pionnières issues des banques de graines présentes.</p>			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe. • Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits. • Frais de mise en décharge. • Décapage ou étrépage manuel ou mécanique. 			
Acteurs concernés : CD 77/Eau de Paris		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques	
DUREE	5 ans		
TYPE D'AIDE	Exonération / contractuelle		
INDICATEUR D'EVALUATION	Surfaces engagées (charte ou contrat)		
RECOMMANDATIONS			
<p>Diagnostic préalable.</p> <p>Dans les zones tourbeuses, l'élimination de quelques individus ligneux permet aussi le relèvement du niveau de la nappe et la conservation de certaines espèces hygrophiles et de la strate muscinale.</p> <p>Les interventions être réalisées préférentiellement hors période de nidification de l'avifaune.</p>			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations	
	A32307P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieu humides.	Facture ou en régie	

ACTION C1 ORGANISATION DE SORTIES DECOUVERTE DU SITE NATURA 2000

ZSC « BASSE VALLÉE DU LOING »	ORGANISATION DE SORTIES DECOUVERTE DU SITE NATURA 2000		ACTION C1
ESPECES CONCERNEES	-		
HABITATS CONCERNES	Toutes les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire.		
TYPES DE MESURE	Non contractuelle		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Sensibiliser les habitants, usagers, professionnels et membres du Copil aux enjeux de préservation des milieux et des espèces concernées par le site Natura 2000 en les confrontant à la réalité du terrain. Informer et accueillir le public.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des participants sur site. • Acheminement des participants le long de circuits déjà balisés, choisis selon les enjeux et espèces à faire observer, avec des arrêts dans des lieux clefs, prédéfinis par l'animateur. • Assurer l'encadrement des groupes. • Réaliser des sorties en partenariat avec les acteurs locaux. • Etudes et frais d'expert. • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Acteurs concernés : CD77/Eau de Paris		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques	
DUREE	-		
TYPE D'AIDE	-		
INDICATEUR D'EVALUATION	Nombre de sortie/an		
RECOMMANDATIONS			
Requérir l'avis de la structure animatrice.			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations		Coût ou Prise en charge des opérations
	Animation pédagogique (le financement relève du budget animation).		Temps animateur

ACTION C2 MISE EN RELATION SYSTEMATIQUE ENTRE L'ANIMATEUR ET LA STRUCTURE ORGANISATRICE DE PROJET POUR UNE COHERENCE ENTRE LES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION ET LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

ZSC « BASSE VALLÉE DU LOING »	MISE EN RELATION SYSTEMATIQUE ENTRE L'ANIMATEUR ET LA STRUCTURE ORGANISATRICE DE PROJET POUR UNE COHERENCE ENTRE LES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION ET LE DOCUMENT D'OBJECTIFS		ACTION C2
ESPECES CONCERNEES	Toutes les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire		
HABITATS CONCERNES			
TYPES DE MESURE			
Non contractuelle			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Les différents programmes publics et politiques en rapport direct avec le site Natura 2000 doivent prendre en compte les objectifs du site et doivent être menés en concertation entre les acteurs concernés et la structure animatrice du document d'objectifs. L'évaluation des incidences des projets doit permettre de juger de l'impact de ces projets sur l'état de conservation des habitats.</p> <p>Il s'agit également de coordonner les actions des différentes structures, de faire circuler l'information et de favoriser les échanges entre toutes les structures ayant compétence sur le développement du site.</p>			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système d'information régulier par les services de l'Etat des projets en cours de développement dans le périmètre Natura 2000 ou à sa périphérie. • Participer activement aux démarches de territoire de type PLU, SCOT, etc.... afin de faire respecter les enjeux du site. • Mettre en place une veille sur les projets en cours ou à venir. • Assister le maître d'ouvrage le plus tôt possible dans le cadre des études d'incidences. • Diffuser l'information concernant les réalisations en cours sur le site. • Informer sur la réglementation en cours auprès des aménageurs. • Editer la liste des projets soumis à l'évaluation d'incidences. 			
Acteurs concernés : porteurs de projets		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques	
DUREE	-		
TYPE D'AIDE	-		
INDICATEUR D'EVALUATION	Nombre d'avis émis par la structure animatrice.		
RECOMMANDATIONS			
<p>La structure animatrice doit participer aux réunions, groupes de travail, comités des différents programmes. Un bilan des opérations sera réalisé annuellement avec les acteurs du site afin de préciser les modifications induites par les travaux sur les habitats et espèces et l'évaluation de ces travaux au regard de Natura 2000.</p>			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations	
	Animation du site.	Temps animateur	

ACTION C3 CREATION ET DIFFUSION DU SUPPORT DE COMMUNICATION PAPIER ET/OU NUMERIQUE VISANT A LA SENSIBILISATION SUR LES HABITATS, LES ESPECES ET LES ACTUALITES DU SITE NATURA 2000

ZSC « BASSE VALLÉE DU LOING »	CREATION ET DIFFUSION DU SUPPORT DE COMMUNICATION PAPIER ET/OU NUMERIQUE VISANT A LA SENSIBILISATION SUR LES HABITATS LES ESPECES ET LES ACTUALITES DU SITE NATURA 2000		ACTION C3
ESPECES CONCERNEES	Toutes les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire		
HABITATS CONCERNES			
TYPES DE MESURE			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Informier le grand public concernant la mise en place de Natura 2000, sensibiliser aux espèces ayant justifiées la désignation du site, leur territoire de vie et l'intérêt de leur préservation.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> Création de la lettre d'information infosite. Création de roll-up. Création d'une exposition photographique. Création d'un site internet. Création de dépliants, outils pédagogiques, guides à destination du grand public et des scolaires. Études et frais d'expert. Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Acteurs concernés : CD 77/Eau de Paris		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques	
DUREE	-		
TYPE D'AIDE	-		
INDICATEUR D'EVALUATION	Nombre d'exemplaires ou articles numériques édités		
RECOMMANDATIONS			
Réalisation d'un diagnostic préalable			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations	
	Animation du site	Temps animateur	

ACTION C4 ANIMATION DE GROUPES THEMATIQUES ET DE JOURNEES DE FORMATION ET VALORISATION DES BONNES PRATIQUES MISE EN OEUVRE SUR LE SITE

ZSC « BASSE VALLÉE DU LOING »	ANIMATION DE GROUPES THEMATIQUES ET DE JOURNEES DE FORMATION ET VALORISATION DES BONNES PRATIQUES MISE EN OEUVRE SUR LE SITE		ACTION C4
ESPECES CONCERNEES	Toutes les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire		
HABITATS CONCERNES			
TYPES DE MESURE			
Non contractuelle			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Informez les acteurs et les citoyens sur les outils Natura 2000 et sur la démarche et la mise en œuvre du document d'objectifs.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> Constitution de groupes de travail qui seront définis selon les besoins et les sujets devant être abordés au fur et à mesure de la mise en œuvre du document d'objectifs. Les journées de formation seront définies en fonction des besoins recensés en groupe thématique. Des partenariats seront envisagés. 			
Acteurs concernés :		Animation :	
CD 77/Eau de Paris, les agriculteurs, les structures spécialisées		Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques	
DUREE	-		
TYPE D'AIDE	-		
INDICATEUR D'EVALUATION	Nombre de groupes thématiques / nombre de formations / nombre de personnes sensibilisées		
RECOMMANDATIONS			
La réalisation devra être menée selon pertinence par rapport aux enjeux de préservation Natura 2000.			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations	
	Animation du site	Temps animateur	

ACTION S1 SUIVRE L'EVOLUTION DE POPULATIONS DES ESPECES AINSI QUE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

ZSC « BASSE VALLÉE DU LOING »	SUIVRE L'EVOLUTION DE POPULATIONS DES ESPECES AINSI QUE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	ACTION S1 PRIORITE 1
ESPECES CONCERNEES	Toutes les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire	
HABITATS CONCERNES		
TYPES DE MESURE		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Ces suivis permettront d'identifier plus précisément les causes pouvant expliquer le déclin ou la croissance des effectifs et ainsi de mieux cibler les actions de conservation à mettre en œuvre. Ces suivis pourront également être engagés sur les secteurs ayant bénéficié de travaux concernant directement les espèces et les habitats.		
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> Engager un suivi écologique précis des espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat, Faune, Flore, ainsi que les habitats d'espèces. Procéder à un suivi pour les autres espèces patrimoniales (faune & flore) présentes dans la zone. Utiliser et mettre à jour la base de données relative à la rédaction du document d'objectifs afin de visualiser l'évolution des espèces il peut s'agir ici de la base de donnée Cettia. Rédaction d'un cahier des charges pour la bonne conduite des recherches et suivis. Communication des conclusions au comité de suivi. Donner le libre accès aux scientifiques sur les différents sites pour les suivis écologiques. 		
Acteurs concernés : Acteurs spécialisés		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques
DUREE	-	
TYPE D'AIDE	-	
INDICATEUR D'EVALUATION	Réalisation des protocoles de suivi et mise en œuvre. Bilan des suivis des espèces ayant justifié la désignation du site.	
RECOMMANDATIONS		
La structure animatrice élaborera des stratégies de suivi ou procédera aux adaptations nécessaires en concertation, lorsque la spécificité du site rendra nécessaire une adaptation des protocoles établis au niveau national ou régional. Ces suivis pourront avoir lieu à minima tous les 5 ans pour les habitats, et tous les 2 ans pour les espèces d'intérêt communautaire.		
Mesure de gestion		
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations
	Mise en place d'une veille écologique pour les espèces d'intérêt communautaire à élargir à l'ensemble du site.	Temps animateur

ACTION S2 SUIVI DE LA QUALITE PHYSIQUE ET CHIMIQUES DE L'EAU ET DES ZONES HUMIDES

ZSC « BASSE VALLÉE DU LOING »	REALISATION DE SUIVIS DES NIVEAUX ET DE LA QUALITE DE L'EAU		ACTION S2
ESPECES CONCERNEES	Toutes les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire.		
HABITATS CONCERNES			
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Connaître l'évolution du fonctionnement et de la qualité hydrique du site Natura 2000. Evaluer l'impact de la modification du milieu physique sur les espèces aquatiques d'intérêt communautaire.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> Synthèse des suivis des piézomètres. Synthèse des suivis de la qualité de l'eau. Suivre l'évolution de l'envasement. Synthèse des données de la qualité de l'eau du site Natura 2000. 			
Acteurs concernés : CD 77/Eau de Paris		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupe de travail thématiques	
DUREE	5 ans		
TYPE D'AIDE	-		
INDICATEUR D'EVALUATION	Résultats des études menées pour l'évaluation et le suivi de la qualité du système hydrique.		
RECOMMANDATIONS			
Rédaction d'un cahier des charges pour la bonne conduite des recherches et suivis. Communication des conclusions au comité de suivi.			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations	
	Mise en place de protocole d'étude et de suivi scientifique.	Temps animateur	

ACTION S3 SUIVI DE L'EFFET DU PÂTURAGE LIE A LA GESTION

ZSC « Basse vallée du Loing »	SUIVI DE L'EFFET DU PÂTURAGE LIE A LA GESTION		ACTION S3 PRIORITE 2
ESPECES CONCERNEES	Agrion de Mercure/Vertigo de Des moulins/Vertigo étroit		
HABITATS CONCERNES	6410 en particulier mais la mesure s'étend à l'ensemble des zones pâturées du site Natura 2000 (cf. carte ci-dessous)		
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000 / Contrat Natura 2000		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Il s'agit de mesurer, idéalement chaque année l'effet du pâturage sur la végétation et le comportement des animaux dans leur choix de secteur d'alimentation.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un relevé par maillage chaque année durant le mois de septembre selon un protocole défini. Etudes et frais d'expert. Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Acteurs concernés : CD 77 / Eau de Paris		Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques	
DUREE	5 ans		
TYPE D'AIDE	-		
INDICATEUR D'EVALUATION	Cartographie des points de prospection Rapports sur les résultats des suivis.		
RECOMMANDATIONS			
Diagnostic préalable			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations	
	ETUDE ET EXPERTISE	7 000 € TTC/ETUDE ET EXPERTISE	



Entités pâturées

1 & 2 (« Marais d'Episy ») :

Fait actuellement l'objet d'un suivi de la pression de pâturage
Selon un protocole appliqué par le CD 77 (Cf annexe)

3 & 4 (« pré de Saveuse ») :

Zones où le protocole de suivi de pression de pâturage doit être étendu

ACTION S4 SURVEILLANCE DES POPULATIONS D'ESPECES ALLOCHTONES

ZSC « Basse vallée du Loing »	SURVEILLANCE DES POPULATIONS D'ESPECES ALLOCHTONES		ACTION S4
ESPECES CONCERNEES			PRIORITE 2
HABITATS CONCERNES	Toutes les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire.		
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000 / Contrat Natura 2000		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
La présence d'espèces invasives peut impacter le bon état de conservation des habitats ayant justifié la désignation du site.			
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> Localiser les populations d'espèces allochtones et suivre leur évolution annuelle : bibliographie, inventaire de terrain et cartographie. Lancer une réflexion globale sur la mise en œuvre d'un plan d'élimination. Etudes et frais d'expert. Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Acteurs concernés :		Animation :	
Propriétaires privés et leur ayant droit ou leur regroupement, les gestionnaires forestiers, agricoles, les collectivités		Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travail thématiques	
DUREE	5 ans		
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / Contractuelle		
INDICATEUR D'EVALUATION	Surfaces engagées (charte ou contrat). Cartographie des points de prospection.		
	Rapports sur les résultats des suivis présentant l'évolution de la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire (progression ou régression des habitats naturels d'intérêt communautaire).		
RECOMMANDATIONS			
Diagnostic préalable			
MESURE DE GESTION			
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations	Coût ou Prise en charge des opérations	
	Charte Natura 2000	Exonération	
	Contrat Natura 2000 A32320P et R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.	Facture ou en régie	
	Suivi et surveillance des espèces exotiques envahissantes.	Temps animateur	

III.2 CHARTE DU SITE NATURA 2000 « BASSE VALLÉE DU LOING »

III.2.1 Engagements et recommandation de gestion

Les recommandations et engagements sont proposés soit pour l'ensemble du site soit par grand types de milieux (milieux humides et milieux prairiaux).

III.2.2 Engagements relatifs à l'ensemble du site Natura 2000 « Basse vallée du Loing »

ZSC « BASSE VALLÉE DU LOING »	ENGAGEMENTS RELATIFS A L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000
ESPECES CONCERNEES	L'ensemble des espèces
HABITATS CONCERNES	L'ensemble des habitats
ENGAGEMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> E1 - Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats, les opérations de suivi induites et les sorties encadrées de découverte du site. La structure animatrice du site informera préalablement de la date de ces opérations, ainsi que l'identité et la qualité des personnes amenées à réaliser celles-ci. Ces opérations seront autorisées pendant des périodes compatibles avec la gestion courante du site. La structure animatrice communiquera sur les résultats. <p>Point de contrôle : absence de refus d'accès à la parcelle vérifié auprès de la structure animatrice.</p>	
RECOMMANDATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> R1 - Conserver les caractéristiques hydriques des zones humides en évitant de les combler, les drainer les assécher. R2 - Utiliser des véhicules motorisés uniquement dans le cadre des activités de gestion et éviter la circulation et le stationnement de véhicules motorisés autres que ceux destinés aux activités de gestion et aux véhicules d'incendie et de secours. 	

III.2.3 Engagements relatifs aux milieux humides

ZSC « BASSE VALLÉE DU LOING »	ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX HUMIDES
ESPECES CONCERNEES	Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Vertigo étroit et Vertigo de Des moulins
HABITATS D'ESPECES CONCERNES	3130/3110/3150/6410/6430/7210*/7230
ENGAGEMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> E1 - Prévenir la structure animatrice des éventuels besoins de travaux sur les zone humides dans le but de garantir la dynamique et biologique des zones humides lors d'interventions. <p>Point de contrôle : échanges avec la structure animatrice et respect des prescriptions de celle-ci lors de toute intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> E2 - Conserver une végétation diversifiée au niveau des berges. <p>Point de contrôle : échanges avec la structure animatrice avant intervention et respect des prescriptions de celle-ci lors de toute intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> E3 – Préserver la qualité paysagère et écologique du site, par des actions de bonne conduite et de sensibilisation aux usagers du site. <p>Point de contrôle : échange avec la structure animatrice et mise en place d'outils de communication et de sensibilisation.</p>	
RECOMMANDATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> R1 - Préférer le passage des engins d'exploitation loin des berges. Respecter une distance supérieure à 4 mètres. 	

III.2.4 Engagements relatifs aux milieux prairiaux et agricoles

ZSC « BASSE VALLÉE DU LOING »	ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX OUVERTS
ESPECES CONCERNEES	Agrion de Mercure, Vertigo étroit et Vertigo de Des moulins
HABITATS CONCERNES	6510/6410/6430
ENGAGEMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> • E1 - Préserver les haies, les bosquets ou les arbres isolés existant sur les parcelles concernées. Point de contrôle : constat visuel et/ou suivi photo (présence ou absence des éléments fixes). • E2 - Utiliser des molécules antiparasitaires ayant le moins d'impacts sur l'environnement (voir liste des molécules en Annexe). Point de contrôle : cahier d'enregistrement des soins des animaux. • E3 - Conserver les surfaces en herbe existantes. Point de contrôle : surface de couvert maintenue (contrôle visuel et cartographique). 	
RECOMMANDATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> • R1 Traiter les animaux contre les parasites 3 semaines avant la mise en pâturage sur les parcelles concernées par la charte. • R2 Relever les hauteurs de fauche à 15 cm, du sol dans les prairies identifiées comme étant des prairies d'intérêt communautaire. 	

III.2.5 Formulaire d'adhésion a la charte Natura 2000

Parafez et datez les pages précédentes concernées puis cochez les types d'engagements et recommandations qui relèvent des parcelles pour lesquelles vous adhérez à la charte.

A minima, l'adhésion à la charte induit le respect des engagements et recommandations de portée générale.

- Engagements et recommandations de portée générale (obligatoire)
- Engagements et recommandations concernant les milieux humides
- Engagements et recommandations concernant les milieux ouverts

La signature de la charte ne dispense pas de se conformer à la réglementation actuellement en vigueur (espèces protégées ; loi sur l'eau ; code rural ; code forestier...).

Je soussigné(e), Mlle / Mme / propriétaire / mandataire principal(e)* des parcelles engagées dans cette charte, en accord avec :

Mlle/Mme/M.....,propriétaire/mandataire*.
Mlle/Mme/M.....,propriétaire/mandataire*.
Mlle/Mme/M.....,propriétaire/mandataire*.

cosignataire(s) le cas échéant,

Atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente Charte, et m'engage à respecter les engagements visés précédemment et cochés ci-dessus. J'atteste officialiser mon engagement en remplissant la **déclaration d'adhésion** à la charte Natura 2000 du site « **Basse vallée du Loing** » qui précise ma qualité et les parcelles pour lesquelles je m'engage.

Je suis informé(e) que mon engagement est valable 5 ans à compter de la date indiquée sur l'accusé de réception de mon dossier par la DDT.

Fait à

Le

Signature(s) de(s) l'adhérent(s) :

*Rayer les mentions inutiles.

IV. ANNEXES

IV.1 ANNEXE 1 : LISTE DES MOLECULES ANTIPARASITAIRES ET LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

MOLECULE	PARASITES CIBLES	IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	
Albendazole	Strongles, douve, taenia	IMPACT FAIBLE	
Fébantel	Strongles, taenia		
Fenbendazole	Strongles, taenia		
Flubendazole	Strongles, taenia		
Mébéndazole	Strongles, taenia		
Oxfendazole	Strongles, taenia		
Nétobimin	Strongles, douve, taenia		
Oxibendazole	Strongles, ascaris		
Triclabendazole	Douve		
Thiabendazole	Strongles, ascaris		
Lévamisole	Strongles		
Nétobimin	Strongles, douve, taenia		
Closantel	Douve		Impact faible en traitement d'automne ou d'entrée à l'étable uniquement
Oxyclosanide	Douve, taenia		
Praziquantel	Douve taenia	Impact moyen, à employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau	
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes		
Piperazine	Oxyures	IMPACT FORT - INDESIRABLE	
Doramectine	Strongles		
Eprinomectine	Strongles		
Abamectine	gale, autres nématodes		
Ivermectine	Strongles, taenia		
Selamectine	Strongle, ascaris, gale, autres nématodes		

Sources :

- Allard M., Dodelin C. (2005) – Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement – Fiche technique Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, 6p.
- Caroff C (2003) – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – l'envol des chiros n°7
- Cabaret J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.
- Collectif (2002) – Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels – Revue Gardes n°46, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.
- Guilloton JA et Régnier MC (2005) – Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3p.
- Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants – Agro Bio 370, 19 p.
- Lumaret JP (1997) – Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-cibles : conséquence environnementales – Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace – Wégimont (Belgique) 20p.
- Lumaret JP et Kadiri N (1998) – Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, Bull des GTV n°3.
- Lumaret JP (2001) – Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages – Bulletin de la Société française de parasitologie.
- Noblet JF et Wagner F (traducteurs – 1998) – Ivermectine et chauves-souris (extraits) Bat News n°50, 2p.
- Régnier MC (2011) - Chartes Natura 2000 du site de Compaing, 11p.
- Wratten SD et Forbes AB (1996) – Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystems – Ann.

Molécules les plus appropriées à utiliser en fonction de la saison et de l'âge du cheval, un mode d'administration par injection est adéquat pour éviter les atteintes aux espèces non cibles. (source : impact environnemental des médicaments anthelminthiques utilisés en filière équine ; premières études au sein de la réserve de fontainebleau et du gâtinais, C,H,A Bérard (2015).

Âge		Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver
Poulains	Parasites		Strongyloïdes (à l'âge de 15 jours)	Ascaris (à l'âge de 2 mois)	Ascaris, strongles (au sevrage) et gastérophiles	
	Molécules et recommandations		Fenbendazole pendant 5 jours si les poulains sont vus quotidiennement Sinon, ivermectine en une seule dose : 40 jours critiques pour la faune coprophage ; garder les poulains en paddock pour ramasser les crottins.	Benzimidazoles	Ivermectine permet de traiter contre les 3 parasites en une seule fois. 40 jours critiques pour la faune coprophage : ramasser les crottins ; favoriser le paddock ou le box (par rapport au pré)	
Yearling	Parasites		Strongles, cestodes	Strongles (à tous les stades)	Strongles, cestodes, et gastérophiles	Ascaris
	Molécules et recommandations		Praziquantel pour les cestodes Pour les strongles : S'il n'y a pas de résistance dans l'élevage vis-à-vis des petits strongles : fenbendazole ; Si pas de sortie au pré (uniquement box + paddock) : ivermectine . 40 jours critiques pour la faune coprophage : ramasser les crottins. Si sorties au pré : moxidectine 8 premiers jours critiques pour la faune coprophage : ramasser les crottins ; favoriser le paddock ou le box (par rapport au pré)	S'il n'y a pas de résistance dans l'élevage vis-à-vis des petits strongles : fenbendazole ; Si pas de sortie au pré (uniquement box + paddock) : ivermectine . 40 jours critiques pour la faune coprophage : ramasser les crottins. Si sorties au pré : moxidectine 8 premiers jours critiques pour la faune coprophage : ramasser les crottins ; favoriser le paddock ou le box (par rapport au pré)	Praziquantel pour les cestodes Ivermectine pour les strongles et les gastérophiles. 40 jours critiques pour la faune coprophage : ramasser les crottins ; favoriser le paddock ou le box (par rapport au pré)	Fenbendazole

Âge		Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver
Adultes en pâture	Parasites		Strongles adultes	Strongles (à tous les stades)	Strongles, larves de cyathostomes et gastérophiles	
	Molécules et recommandations		<u>Coproscopie : traitement des adultes les plus parasités</u> S'il n'y a pas de résistance dans l'élevage vis-à-vis des petits strongles : fenbendazole ; Si pas de sortie au pré (uniquement box + paddock) : ivermectine . 40 jours critiques pour la faune coprophage : ramasser les crottins. Si sorties au pré : moxidectine 8 premiers jours critiques pour la faune coprophage : ramasser les crottins ; favoriser le paddock ou le box (par rapport au pré)	<u>Coproscopie : traitement des adultes les plus parasités</u> S'il n'y a pas de résistance dans l'élevage vis-à-vis des petits strongles : fenbendazole ; Si sorties au pré : moxidectine 8 premiers jours critiques pour la faune coprophage : ramasser les crottins ; favoriser le paddock ou le box (par rapport au pré)	<u>Coproscopie : traitement des adultes les plus parasités</u> Fenbendazole à la dose de 7,5mg/kg pour les larves de cyathostomes Ivermectine pour les strongles et les gastérophiles. 40 jours critiques pour la faune coprophage : ramasser les crottins ; favoriser le paddock ou le box (par rapport au pré)	
Adultes au box	Parasites		Strongles adultes		Strongles	
	Molécules et recommandations		<u>Coproscopie : traitement des adultes les plus parasités</u> S'il n'y a pas de résistance dans l'élevage vis-à-vis des petits strongles : fenbendazole ; S'il y a des résistances : ivermectine		<u>Coproscopie : traitement des adultes les plus parasités</u> S'il n'y a pas de résistance dans l'élevage vis-à-vis des petits strongles : fenbendazole ; S'il y a des résistances : ivermectine	

IV.2 ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Les représentants de l'État et de ses services déconcentrés :

- La Préfète de Seine-et-Marne ou son représentant.
- Le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France ou son représentant.
- Le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, unité territoriale de Seine-et-Marne ou son représentant.
- Le Directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ou son représentant.
- Le Délégué interrégional Nord-Ouest de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant.
- Le Chef du service interdépartemental Ile-de-France – Est de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant.
- Le Directeur interrégional du Centre - Est de voies navigables de France – subdivision de Montargis ou son représentant.
- Le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France - Centre ou son représentant.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France ou son représentant.
- Le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ou son représentant.
- Les maires des communes Moret-sur-Loing, Ecuelles, Montarlot, Episy.
- Le Président de la Communauté de communes Moret Seine et Loing ou son représentant.
- Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Loing ou son représentant.

Les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site

- Le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs ou son représentant.
- Le Président du Syndicat départemental de la propriété agricole et rurale ou son représentant.
- Le Président la régie autonome Eau de Paris ou son représentant.

Les représentants des organismes consulaires :

- Le Président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne ou son représentant.

Les représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, du sport et du tourisme :

- Le Président de la fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant.
- Le Président de la fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne ou son représentant.
- Le Président du comité départemental de la randonnée (CODERANDO 77) ou son représentant.

Les représentants des associations de protection de la nature:

- Le Président de l'Association Nature Environnement 77 ou son représentant.
- Le Président de l'Association Ile-de-France Environnement ou son représentant.
- Le Président de l'Association des naturalistes de la Vallée du Loing ou son représentant.

- Le Président de l'Association pour l'aménagement harmonieux des vallées de l'Orvanne et du Lunain ou son représentant.

Autres membres

- Le Directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant.
- Le Président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France ou son représentant.

IV.3 ANNEXE 3 : Protocole de suivi de la pression de pâturage du CD 77 sur l'ENS marais d'Episy (à titre d'exemple)

Le protocole présenté ici est tiré de protocoles expérimentés sur des tourbières de Lorraine et de Champagne-Ardenne par les Conservatoires d'Espaces Naturels de ces deux régions. Le principe du protocole repose sur un découpage virtuel du site et l'application d'une grille de notation basée sur des critères qualitatifs et quantitatifs pour mesurer les effets du pâturage sur la végétation et le sol. La méthode proposée ici repose sur l'évaluation de l'intensité de la pression de pâturage sur la végétation sur la zone du marais clôturée et fréquentée depuis plusieurs années par des animaux. Il s'agit de :

- Connaître avec précision les pressions de pâturage exercées sur les différents types de végétation.
- Suivre l'évolution de cette pression et l'utilisation de la zone pâturée par les chevaux dans le temps.
- Corréler la pression de pâturage mesurée avec les suivis scientifiques déjà en place, ou à venir.
- Ajuster, en fonction d'éventuels dysfonctionnements constatés, la conduite du pâturage sur le site.

Etape préparatoire

Carte « Quadrillage de l'ENS »

L'ensemble du marais (périmètre de l'ENS) a été quadrillé en mailles de 20m par 20 m qui correspondent en fait à des carrés de lecture (utilisation d'une grille géoréférencée). Chaque carré a été numéroté et les coordonnées WGS84 de son centroïde calculées.

Recueil de données

La pression de pâturage est généralement mesurée après le départ du troupeau sur un parc ou un site sur la base du pourcentage d'abrouissement de la végétation herbacée. Toutefois, compte tenu du pâturage permanent en place sur le « marais d'Episy », il a été choisi de réaliser un test d'évaluation de la pression de pâturage dans le courant de l'été (août). Au cours des prochaines années, l'évaluation sur le terrain devra être réalisée en fin de période de végétation (septembre) pour disposer d'une information la plus complète possible sur la pression des animaux sur la végétation. Le piétinement est également pris en compte dans l'évaluation en raison de son action complémentaire réalisée par les animaux avec l'abrouissement (DUPIEUX, 1998). Sur chaque carré de lecture s'applique une norme d'abrouissement, définie en 1995 par le Conservatoire des Sites Lorrains (RICHARD, 1995). Le tableau ci-dessous présente la façon dont s'applique l'indice d'abrouissement défini.

<i>Indice d'abrouissement</i>	<i>% de végétation consommée et autres critères</i>
0	<i>Pas de traces de passage et d'abrouissement</i>
1	<i>Traces de passage et superficie abrouie < 5%</i>
2	<i>Superficie abrouie comprise entre 5 et 25%</i>
3	<i>Superficie abrouie comprise entre 25 et 50%</i>
4	<i>Superficie abrouie comprise entre 50 et 75%</i>
5	<i>Superficie abrouie > 75 % et mise à nu du sol < 20%</i>
6	<i>90 % abrouissement et mise à nu du sol > 20%</i>